

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2022

Del2022-11-23
7.1

Date de la convocation : 17 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20221125-DEL2022-11-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt cinq novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – DUINAT J. - THIVOLET D. – REBOUX A.- JURINE T.– PALLUAT DE BESSET D. – COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. - VERCHERAND P - VIAL F. - Mmes BARROUX V. - TRICAUD M. -

ABSENTS EXCUSES : Mme MOREL P. (a donné procuration à Mr DE OLIVEIRA F.)

ABSENT : Mr RICO S.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr DE OLIVEIRA F.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au chapitre 20. Il n'y a pas de crédit à ce chapitre et il n'est donc pas possible de régler les factures de la rénovation du site internet de la commune.

Propose le mouvement suivant :

- Chapitre 204 article 2041582 : - 2 000 Euros ;
- Chapitre 20 article 2051 : + 2 000 Euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 25 novembre 2022

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,
Frédéric DE OLIVEIRA

A blue ink signature of Frédéric DE OLIVEIRA.